

bonjour !

Le Magazine d'Information de Saint-Junien

N°34 | Semestriel | mars 2021

Ville – Communauté de communes Qui fait quoi ?

Depuis 20 ans, commune et communauté de communes se partagent diverses compétences. Cette répartition des tâches évolue régulièrement d'où la difficulté pour les administrés de s'y retrouver. Bonjour vous dit qui fait quoi de la Ville de Saint-Junien ou de la Porte Océane du Limousin.



Plantation de haies

La Ville organise sa seconde campagne de plantation de haies. Deux nouveaux sites ont été choisis pour poursuivre le programme engagé en 2018 en faveur de la biodiversité et de la protection des sols.



Dépôts sauvages de déchets

La municipalité a décidé de s'attaquer au fléau que représentent les dépôts sauvages de déchets. Cela passe par la sensibilisation mais aussi la sanction.



La médiathèque

Malgré la crise sanitaire, la médiathèque municipale poursuit son travail au service de la lecture et de la culture. Elle multiplie les initiatives pour être toujours plus un lieu à livres, un lieu à vivre.

mouvement

- p. 4 Plantation de haies, seconde campagne
- p. 6 Eau et assainissement



ensemble

- p. 8 150^e anniversaire de la Commune de Paris
- p. 10 Dépistage cancer
- p. 11 Dépôts sauvages de déchets



dossier

- p. 12 L'institution municipale : compétences, personnels...



plaisir

- p. 16 Médiathèque
- p. 18 Expo photo « A vos souhaits »
- p. 19 Journal d'un homme de cœur



du côté des assos

- p. 20



la tribune

- p. 22

appel à bénévoles

- p. 23



bonjour !

Magazine municipal édité par la Ville de Saint-Junien

Place Auguste-Roche

87200 Saint-Junien

Tél. : 05 55 43 06 80

communication@saint-junien.fr

Directeur de la publication :
Pierre Allard

Création, conception, maquette :
LAgence.co - 05 55 12 13 13

Rédaction :
service communication
Ville de Saint-Junien,
l'Agence.

Photos :
service communication
Ville de Saint-Junien,
l'Agence.

Impression :
Fabrègue
5 700 exemplaires



10-31-1508 | Ce document est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / pefc-france.org

Plus d'infos sur le web



Retrouvez l'information au quotidien sur le site Internet :

www.saint-junien.fr



et sur notre page Facebook

cherchez « ville de Saint-Junien »



« **Commune et communauté de communes continuent d'œuvrer pour préserver et améliorer le cadre de vie des administrés, pour préparer l'avenir du territoire.** »

Pierre Allard

Maire de Saint-Junien

En ce premier trimestre 2021, nos vies sont toujours profondément marquées par la COVID. Un an après son irruption, la pandémie est encore là et affecte notre quotidien dans toutes ses dimensions. Heureusement, la vaccination, malgré les difficultés liées à l'approvisionnement en vaccins, nous laisse entrevoir un avenir meilleur et s'il faut rester prudent, respecter les gestes barrières et supporter les contraintes, le retour à une vie normale paraît enfin plus proche. Notre souhait à tous est de retrouver sérénité face à la maladie, équilibre dans nos liens sociaux, satisfaction dans nos activités culturelles, festives et sportives.

Dans ce contexte, commune et communauté de communes continuent d'œuvrer pour préserver et améliorer le cadre de vie des administrés, pour préparer l'avenir de notre territoire. Les élus et agents des deux collectivités sont à pied d'œuvre, tous les jours, pour entretenir voirie et espaces verts, accueillir les enfants dans les écoles, alimenter les foyers en eau potable, gérer les déchets, proposer des activités culturelles, ludiques ou sportives, aider les plus démunis, favoriser le développement économique, participer à la protection de l'environnement. Ce numéro du magazine municipal évoque certains de ces sujets et explique dans son dossier comment sont réparties les différentes compétences entre les deux collectivités.

L'exercice de ces compétences demande des moyens. Force est de constater que ces derniers se sont amenuisés depuis quelques années, réduisant ainsi nos marges de manœuvre. En sept ans, les dotations et compensations de l'Etat ont été divisées par 2,5, soit un manque à gagner de plus d'un million d'euros par an. Cela contraint nos choix d'investissement mais n'entame pas notre volonté d'agir pour le bien des habitants et de la commune. Notre programme de plantation de haies, lancé il y a trois ans, va se poursuivre cette année avec l'objectif de réhabiliter nos paysages et de défendre la biodiversité. La médiathèque, malgré les contraintes sanitaires, multiplie les initiatives pour faciliter l'accès à la lecture au plus grand nombre. Il en est ainsi dans de nombreux domaines.

A votre écoute, nous poursuivons nos efforts pour améliorer votre quotidien et préparer un avenir meilleur.



Entre Croyer et Forgeix, un site choisi pour réimplanter des haies

Planter l'avenir

La municipalité poursuit sa démarche en faveur de la réintroduction des haies dans nos campagnes. Sensibilisation, prise de conscience et plantations sont au menu de ce travail de longue haleine qui commence à porter ses fruits...

Longtemps emblématique des paysages de nos campagnes, la haie servait essentiellement d'enclos pour le bétail et de délimitation des parcelles. Dans les années 50, la plupart d'entre elles ont été détruites au profit des remembrements. Les conséquences de cette évolution ne se sont pas faites attendre : érosion des sols, baisse de la biodiversité, trop grande exposition des parcelles au vent notamment... Depuis les années 70, une politique de replantation des haies est menée dans les campagnes et actuellement on en voit même implantées dans les villes. La municipalité de Saint-Junien déjà très engagée dans de multiples démarches éco-responsables, est investie depuis trois ans aux côtés de la Région

Nouvelle-Aquitaine afin de sensibiliser les agriculteurs sur la disparition des haies et des impacts environnementaux qui en découlent.

C'est ainsi qu'une première conférence s'est déroulée en novembre 2018 rassemblant 200 personnes, suivie d'une autre trois mois plus tard qui abordait plus précisément l'écoulement des eaux et l'érosion ainsi que les conséquences pour la petite faune. Entre temps, la commune est entrée dans une phase active avec la plantation de 335 mètres de plants d'essences diverses à Chabanas-Forgeix. Cette opération s'est déroulée en périphérie de parcelles agricoles sur le domaine public ce qui devrait permettre d'aller encore plus loin dans la démarche.

« Sur ce même secteur, nous souhaitons en continuité provoquer des zones de régénération naturelle de la haie, pour voir comment d'elle-même la nature peut reprendre sa place tout en conservant le nécessaire entretien de la haie » explique Michel Burguet, directeur des services techniques.

À l'automne prochain une nouvelle session de plantations se tiendra sur d'anciens chemins ruraux. Au total ce sera plus d'un millier de jeunes plants (châtaigniers, merisiers, néfliers, érables, poiriers, pommiers sauvages etc.) tous labellisés « Végétal local » et issus de graines récoltées en Poitou-Charentes qui prendront racine sur plus de 500m linéaires. « Cette réflexion telle qu'elle a été présentée en

commission, pourrait être l'occasion de mener en parallèle, une démarche sur la conservation du tracé de chemins ruraux qui bien qu'ayant conservé leurs statuts, ne sont plus utilisés et peuvent progressivement disparaître en tant que tracé naturel. La réflexion pourrait se mener jusqu'à doter ces chemins inutilisés d'une protection à vocation environnementale, où par exemple pourrait y être implantée ou favorisée la plantation de haies » poursuit-il.

Dans votre jardin aussi !

Pas besoin d'avoir un grand champ pour planter une haie, un petit jardin de quelques mètres carrés suffit. Il pourra vous servir à délimiter des espaces, vous protéger des courants d'air ou encore valoriser un vieux mur. Et très rapidement vous verrez arriver de nombreux oiseaux qui viendront y construire leur nid ou dévorer les petites baies des arbustes. Alors qu'attendez-vous pour vous lancer ?



Les haies permettraient de retrouver le tracé de chemins ruraux



En février 2020, 350 mètres de haies ont été plantés avec le concours d'élèves du lycée des Vaseix et des jeunes du Conseil municipal d'enfants

Transfert de la compétence « eau et assainissement »

Les raisons du transfert

C'est la loi NOTRe (Nouvelle organisation des territoires de la république) du 7 août 2015 qui a rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2020, le transfert de la compétence « eau et assainissement » vers les communautés de communes. Afin de rallonger le délai de préparation pour les communes, une loi du 3 août 2018 a permis de repousser la date du transfert en 2026.

Les communes de la POL n'ont pas souhaité proroger ce délai jusqu'en 2026. Le transfert a donc été effectué au 1^{er} janvier 2020. Ce sont des **raisons financières qui en premier lieu ont guidé le choix des élus**. Les études techniques nécessaires à cette opération sont en effet très coûteuses, et jusqu'à présent largement financées par les agences de l'Eau. Mais tout cela est terminé.

En effet, le Gouvernement a décidé à l'automne 2017 un **prélèvement de 20% sur le budget des Agences de l'eau**, pour financer notamment l'Agence française de la biodiversité et l'Office national de la chasse. Cette **politique de prélèvement par l'Etat a été reconduite pour la période 2020-2024** et a mis les agences de l'eau en grande difficulté budgétaire, ne leur permettant plus de financer les études techniques liées à un transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement pour les années à venir.

Au regard du montant des sommes en jeu, les communes ne regrettent pas leur choix. **Si elles avaient pris l'option « longue durée », la charge annuelle supplémentaire par foyer aurait été de 150€**, donc insupportable. Avec cette décision, les frais d'études de ce transfert ont été financés. Pour un

coût de **595 000€, 503 000€ (85%) de subventions ont été accordés par l'Agence de l'eau**.

En d'autres termes, **les communautés de communes qui ont repoussé la date du transfert en 2026 seront confrontées à de graves soucis de subventionnement**. Au regard du montant des études, les élus ne pouvaient donc pas prendre un tel risque. .

Les conséquences du transfert

La première conséquence porte sur une **harmonisation des tarifs à moyen terme** entre les communes. Avec l'obligation de transférer la compétence, la loi impose que les tarifs de l'eau soient identiques pour toutes les communes de la POL. Pour lisser la tarification,



Un réseau performant

Le rendement du réseau de distribution d'eau potable est un facteur important du prix de l'eau et s'établit sur la différence entre le volume acheté et le volume distribué. Cette différence s'explique par les fuites intervenant d'un bout à l'autre du réseau.

À Saint-Junien, les travaux de renouvellement et d'entretien des canalisations et branchements ont permis d'améliorer le rendement depuis plusieurs années. Aujourd'hui, le rendement est de 91,5% alors que la moyenne nationale s'établit à 80%.

C'est une bonne chose pour l'environnement puisque l'on puise moins dans la ressource mais aussi pour le porte-monnaie.

De l'interprétation à la réalité...

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « eau et assainissement » a été transférée à la communauté de communes Porte Océane du Limousin. Pourquoi ce transfert et quelles en sont les conséquences ?

Saint-Junien a transféré l'intégralité de son excédent de fonctionnement, sans quoi, les prix auraient explosé, faute de moyens accordés à la communauté de communes.

Pour parvenir à cette égalité tarifaire entre les usagers, il a donc fallu inventorier les atouts et les faiblesses de chaque commune. Certaines d'entre elles disposent d'une **très bonne qualité de réseau et d'une bonne santé financière (à l'image de Saint-Junien)**, d'autres doivent investir pour **moderniser leurs équipements et faire évoluer leurs tarifs**. Dans le même temps, et dans le même objectif de solidarité intercommunautaire, **la ville a transféré une partie de son excédent d'investissement**, après s'être acquittée du montant des travaux réalisés sur les **réseaux d'assainissement à Sicioreix et au rocher de Sainte-Hélène**.

Fort de cette volonté d'entraide intercommunale, la communauté de communes va pouvoir **mutualiser des moyens, accroître les capacités d'investissement**, et au bout du compte **assurer un meilleur service aux usagers**. L'ensemble des communes a accepté unanimement ce principe.

D'autre part, afin d'arriver à terme à l'égalité tarifaire entre les communes de la POL, les tarifs évoluent de la manière suivante en 2021 : la commune de **Javerdat passe de 1,59€/m³ à 1,60€ HT**, la commune de **Saillat-sur-Vienne passe de 1,33€/m³ à 1,40€ HT**, celle de **Rochechouart reste à 1,6€ HT/m³** et enfin à **Saint-Junien, le prix de l'eau passe de 1,34€/m³ à 1,45€ HT**. Un effort d'un peu plus d'un euro par mois pour les usagers de Saint-Junien.

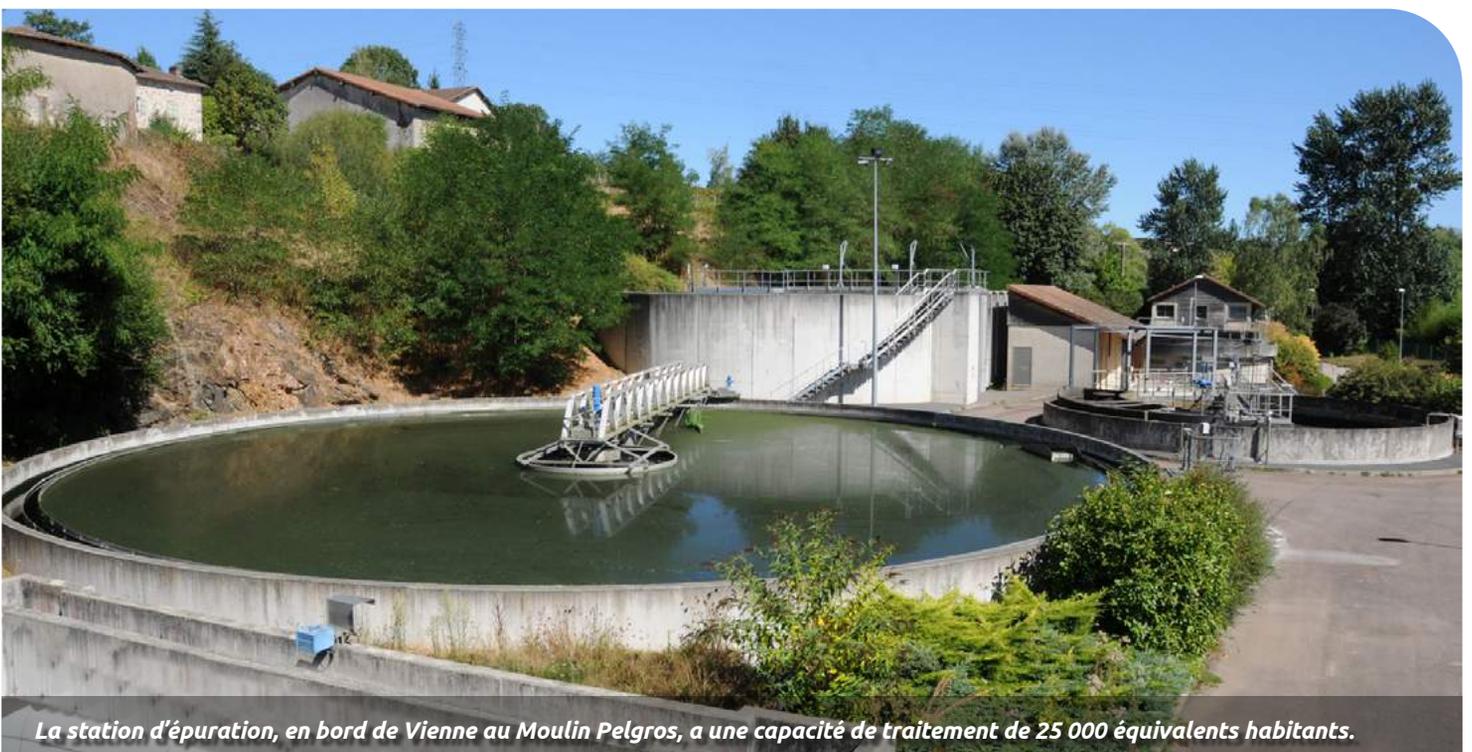
Une nouvelle adresse

Le service intercommunal eau et assainissement vient d'emménager au Centre technique intercommunal, 5 quai des Mégisseries.

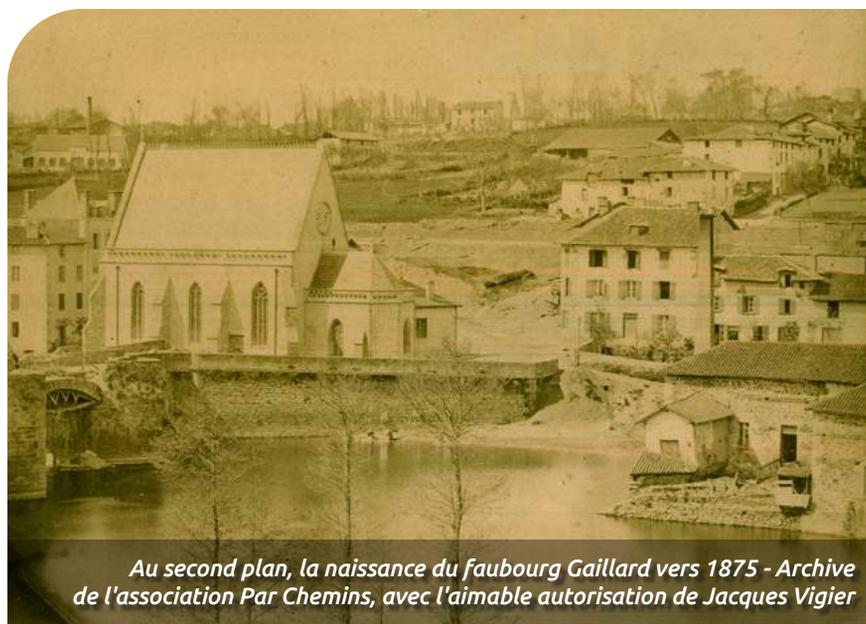
Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour toutes les démarches, s'adresser au: 05 55 71 78 74 ou eauassainissement@pol-cdc.fr.

Pour une urgence, s'adresser au: 06 72 01 90 43.



La station d'épuration, en bord de Vienne au Moulin Pelgros, a une capacité de traitement de 25 000 équivalents habitants.



Au second plan, la naissance du faubourg Gaillard vers 1875 - Archive de l'association Par Chemins, avec l'aimable autorisation de Jacques Vigier

150^e anniversaire de la Commune de Paris

La Commune de Paris toujours vivante !

Conférences, expositions, spectacles et balades commentées... Cette année, la Commune de Paris revit à Saint-Junien à l'occasion de ses 150 ans. Une initiative portée par l'association « Les amis de Louise » avec le soutien de la municipalité et de nombreuses associations.

Jean Paul Gady, Les Amis de Louise



« Il s'agit d'un projet fédérateur dans l'esprit de la Commune. Nous voulons faire passer le message que cette période a été ce creuset d'idées modernes, très novatrices et progressistes et que celles-ci sont toujours au cœur de l'actualité en 2021: La démocratie, les questions autour de l'éducation et bien sûr

la place des femmes qui a été particulière dans ces mouvements révolutionnaires car elles ont été extrêmement actives. Dans ce programme, nous avons essayé de faire en sorte que toutes les couches de la population soient intéressées : les établissements scolaires sont associés, les balades en centre-ville seront facilement

accessibles à tous, on proposera du théâtre, de la chanson... C'est aussi l'opportunité de faire travailler les artistes, des locaux si possible, de leur offrir la possibilité de chanter à nouveau devant un public, de revenir dans la rue... C'est la raison d'être des amateurs et des professionnels. »

Demandez le programme !

*(dates et lieux susceptibles de modifications en fonction du contexte sanitaire.
Se reporter régulièrement au site internet de la ville pour davantage de précisions)*

SPECTACLES

- « Communeux, Communardes »
2 juin, 20h30, salle des congrès.
Interprété par la troupe
« Les Amis de Louise ».
- Soirées communardes « Écrivains
et chansonniers au temps de la
Commune »
1^{er} mai, 20h30 et 12 juin, 20h30,
à l'Étoile bleue.

CONFÉRENCES

- « Les femmes et la Commune »
26 juin, salle des fêtes.
Par Jean Annequin, conférencier de
l'association nationale « Les Amis et
Amies de la Commune de Paris ».

- « La Commune, 150 ans après »

Date à définir.

Débats préparés par plusieurs associations et le conseil municipal des jeunes de Saint-Junien.

EXPOSITIONS

Durant toute l'année (tour à tour dans les salles municipales, collèges et lycées de Saint-Junien et, pour les communes de la Communauté de communes POL) :

- « Saint-Junien au temps de la Commune de Paris »
Avec le concours des Archives municipales.
- « Louise Michel »
Plusieurs panneaux retracent la vie de cette grande figure féminine de la Commune.

BALADES EN VILLE

- « Si la Commune m'était contée »
29 mai et 19 juin, à 14h00,
départ de la gare.
Déambulations populaires dans les rues du centre-ville qui portent le nom de communards.

FILMS ET DÉBATS AU CINÉ BOURSE

- « La Commune » de Peter Watkins
- « La Nouvelle Babylone » de Grigori Kozintsev et Leonid Trauberg.

Des séances et des débats seront organisés pour ces 2 premiers films cultes en rapport direct avec la Commune.

Date à définir.

Les communards de Saint-Junien

Peu de documents d'archives permettent de connaître les Saint-Juniauds ayant participé à la Commune. Les Archives de la police attestent que Jean-Baptiste Fourgeaud, gantier et André Gagniard, tailleur ont été emprisonnés puis remis en liberté en 1872 par ordonnance de non-lieu.

Jean Bourgoïn dans son ouvrage « **Les antitout** » évoque la figure du père Roussy, probablement un pseudonyme, qui connut le siège de Paris, participa à l'incendie et au pillage des Tuileries. Blessé par balle, il fut caché dans son quartier parisien avant de revenir à Saint-Junien pour exercer son métier de gantier.

A LIRE

« **Les Limousins de la Commune de Paris (1871)** » de Stéphane Trayaud, dans la collection les oubliés de l'histoire, aux éditions Mon petit éditeur, 2012. 430 pages, 26 €.

SAINT-JUNIEN ET LA COMMUNE DE PARIS

La Commune de Paris eut peu de répercussions directes à Saint-Junien qui vivait alors le début d'une profonde transformation. Une poignée de Saint-Juniauds participe aux événements parisiens et quelques communards condamnés et évadés trouvent refuge dans la cité gantière. Mais ce sont les idées révolutionnaires et les valeurs portées par la Commune qui marquèrent ici les esprits.

La municipalité de Saint-Junien a souhaité s'associer au 150^e anniversaire pour deux raisons essentielles :

- parce que la Commune de Paris est un symbole majeur de l'histoire du monde ouvrier. Les terribles représailles de la « semaine sanglante » en mai 1871, ont profondément inscrit la révolte du peuple parisien dans les racines de la gauche française. Elle a exprimé une volonté d'émancipation du peuple face au pouvoir central, créé les conditions pour ce que l'on appellera plus tard « la libre administration des collectivités territoriales », désormais principe constitutionnel.

- parce que nous constatons que ce principe fondamental est de plus en plus remis en cause. Manque de moyens financiers et perte substantielle d'autonomie fiscale, recul majeur des libertés locales, constituent pour la municipalité un véritable point « dur » dans nos relations avec le pouvoir central.

NAISSANCE DE LA VILLE MODERNE

Le dernier quart du XIX^e siècle marque le début d'une incroyable croissance démographique, urbaine et économique. La ganterie compte déjà de nombreuses fabriques et la mégisserie attendra l'arrivée du train pour entrer dans l'ère moderne. La ville est reliée au réseau télégraphique depuis 1863, l'éclairage public au gaz est présent depuis peu. Le premier réseau d'eau patientera jusqu'en 1894. L'urbanisation accompagne l'industrialisation. Il faut accueillir les nombreux ouvriers venus de la campagne. Les rues commencent à être macadamisées, les premiers plans d'alignement, destinés à élargir les voies publiques, voient le jour. De 1866 à 1901, le nombre d'habitants passe de 8 000 à 12 000.

LA GUERRE ET LA VARIOLE

Le 19 juillet 1870, la France et la Prusse entrent en guerre. Les Saint-Juniauds mobilisés ainsi que 77 volontaires (parmi eux un certain Amédée Dussoubz, futur fondateur du syndicat des gantiers) partent au combat en décembre.

A la guerre, s'ajoute une épidémie de variole hémorragique virulente, emballée par la concentration de milliers d'hommes dans les casernes. Les deux vagues de la pandémie feront au moins 500 000 morts dans le monde. A Saint-Junien, pour la seule année 1972, 60 des 217 décès enregistrés sont dus à la variole.

Le dépistage peut sauver des vies, pensez-y !

Alors que Mars Bleu, traditionnellement dédié à la lutte contre le cancer colorectal bat son plein, c'est l'occasion de faire le point sur les trois dépistages organisés du cancer. Des gestes souvent simples, efficaces et rapides qui peuvent sauver des vies. Rencontre avec le docteur Sandrine Lavau-Denes, médecin coordinatrice du Centre de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) Nouvelle-Aquitaine, site de Haute-Vienne.



Le test pour le dépistage du cancer colorectal est remis par votre médecin généraliste

« Bonjour » : Quels sont les trois dépistages organisés ?

Dr Sandrine Lavau-Denes : « En France, il existe trois dépistages organisés : celui du sein, du colon et du col de l'utérus. Pour chacun d'entre eux, une invitation est envoyée directement aux populations éligibles et l'analyse est prise en charge à 100 %.

B. : Qui est concerné par ces dépistages ?

S. L-D : Le dépistage du cancer du sein s'effectue tous les deux ans pour les femmes

de 50 à 74 ans, grâce à une mammographie dans le centre de radiologie de leur choix. Le test pour le cancer du col de l'utérus est à réaliser chez un gynécologue, une sage-femme ou un médecin généraliste pour les femmes de 25 à 30 ans tous les trois ans et tous les cinq ans de 30 à 65 ans. Enfin, le dépistage du cancer colorectal concerne les hommes et les femmes dès 50 ans et se déroule grâce à un test (remis par le médecin traitant) à faire chez soi tous les deux ans.

B. Pourquoi est-il si important de se faire dépister ?

S. L-D : Le dépistage permet de diagnostiquer tôt certains cancers, avant l'apparition de symptômes et de pouvoir ainsi mieux les soigner. Cela permet également de limiter les séquelles liées aux traitements utilisés. Dans certains cas, le dépistage peut même permettre d'éviter l'apparition d'un cancer, grâce au repérage et au traitement d'une anomalie qui aurait pu évoluer vers un cancer. Pour le cancer colorectal par exemple,

les études ont montré que détecté tôt il peut se guérir dans neuf cas sur dix. En 2019-2020 en Haute-Vienne, seul un tiers de la population éligible au test du cancer colorectal a participé, et 3 % des tests se sont révélés positifs. Il est donc plus que jamais important de rappeler toute la nécessité d'effectuer ce test, n'hésitez pas à en parler à votre médecin ! On estime également que si toutes les femmes de 25 ans à 65 ans se faisaient dépister régulièrement, plus de 80 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités.



Munies de leur invitation, les femmes sont prises en charge à 100 % pour le test du cancer du col de l'utérus

1^{er} 2^e 3^e Le cancer colorectal c'est...

- Le 3^e cancer le plus fréquent
- Le 2^e cancer le plus mortel
- 43 000 nouveaux cas diagnostiqués par an
- 17 000 décès par an



Le dépistage du cancer du sein nécessite une mammographie dans le centre de radiologie de son choix

Info +

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez devenir partenaire ? Vous êtes un professionnel de santé et vous désirez vous former aux dépistages ? Vous voulez obtenir davantage d'informations ? Contactez le Centre de coordination des dépistages des cancers de Nouvelle-Aquitaine : 10 avenue de l'abattoir, site de Haute-Vienne 87000 Limoges Tél. : 05 55 00 05 33

Dépôts sauvages de déchets

Un petit geste utile à tous

Aimer sa ville c'est aussi la respecter en veillant à utiliser les lieux de dépôts des déchets. Pour lutter contre le fléau des dépôts sauvages, Saint-Junien a choisi de miser sur la prévention, la sensibilisation et éventuellement la sanction comme l'explique Sébastien Comte, responsable du service "Agents de surveillance de la voirie publique (ASVP) et des occupations du domaine public".



Bonjour : Depuis le 16 novembre dernier, le service ASVP est désormais doté de deux agents communaux. Quelles sont leurs missions ?

Sébastien Comte : M. le maire nous a demandé d'être présents autour des questions de stationnement mais aussi de nous intéresser à la multiplication des incivilités comme

les dépôts sauvages autour des éco-points et des bacs de rassemblement, qu'une petite partie de nos concitoyens confond avec la déchetterie, notamment lors de déménagements... Cela est illégal et il faut savoir que la prise en charge et l'élimination de ces dépôts sauvages est une charge supplémentaire considérable pour nos collègues des services techniques.

B. : Avez-vous la faculté de sanctionner ces comportements ?

S. C. : Tout à fait et c'est ce que nous faisons en verbalisant notamment les dépôts sauvages. Ainsi depuis la mise en œuvre

du service en novembre dernier, nous avons constaté vingt dépôts de déchets et douze infractions ont été verbalisées. Nous intervenons également sur les actions de prévention avec l'envoi de courriers de rappels à la loi.

B. : Comment faites-vous pour verbaliser les dépôts sauvages ?

S. C. : C'est une petite enquête qui nous oblige à aller « gratter » dans les sacs poubelles pour retrouver des adresses et des identités. Cela n'est pas forcément le côté le plus agréable du service mais c'est très efficace. Ceci nous permet, dans les cas de récidives ou de dépôts trop importants, de procéder à une verbalisation allant d'une amende de 35 euros à une condamnation en correctionnelle de 1 500 euros (5^e catégorie).

B. : Quelle est l'évolution possible du service ?

S.C. : Nous nous dirigeons désormais vers une plus grande professionnalisation permettant un élargissement du champ de compétences en devenant un service de police municipale qui aura un panel de sanctions beaucoup plus large. »

La saviez-vous ?

Est considéré comme « dépôt sauvage », le fait d'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus à cet effet, épaves de voitures, ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit. Un dépôt sauvage est une infraction pouvant faire l'objet de verbalisations et de poursuites pénales :

- Dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les conditions

fixées par l'autorité administrative (art. R 632-1 du Code Pénal) : 35 Euros.

- Dépôt ou abandon d'ordures de déchets, de matériaux, ou d'objets en dehors des emplacements autorisés (art. R 632-1 al 1 du Code pénal et R 541-76 du code de l'environnement) : 68 Euros.

- Embarras de la voie publique par dépôt ou abandon sans nécessité d'objets ou matériaux entravant la libre circulation (art. R644-2 du Code Pénal) : 135 Euros.



Pratique

Retrouvez les jours de collecte des encombrants, les horaires des déchetteries et les emplacements des éco-points sur : www.porteoceane-dulimousin.fr et sur : www.syded87.org

Ville, communauté de communes : qui s'occupe de quoi ?

SPORT

La ville met à disposition des clubs et des habitants de nombreux équipements sportifs : des stades, trois gymnases, deux stands de tir et un stand de ball-trap, une piste BMX, un circuit auto-cross, un skate-park, un aérodrome, un terrain multisport. La POL gère le centre aqua-récréatif.

ECONOMIE

La communauté de communes aménage et entretient les zones d'activités. Elle favorise l'implantation d'entreprises par des aides financières et techniques. Elle gère la pépinière d'entreprises. Elle a en charge le développement touristique.

URBANISME

Le service urbanisme de la ville instruit les demandes de permis de construire, les déclarations de travaux... La POL gère le centre aqua-récréatif.

CULTURE

Le service municipal d'action culturelle gère la médiathèque et organise diverses animations : expositions, concerts, spectacles... La communauté de communes a en charge le conservatoire de musique, *La Mégisserie* et le *Ciné-Bourse*.

PETITE ENFANCE

La ville gère un multi-accueil, un assistant maternel et un Lieu Unique.

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères et encombrants est effectuée par la communauté de communes. Le Syded (syndicat départemental d'enlèvement et de traitement des déchets) gère la déchèterie et les éco-points.

ENVIRONNEMENT

Le service parcs et jardins aménage et entretient les espaces verts de la commune. Il s'occupe du rucher communal et développe diverses actions de protection des milieux naturels.

ACTION SOCIALE

Le Centre communal d'action sociale aide les personnes les plus fragiles : aide au logement, hébergement d'urgence, aide aux démarches, aux demandes d'admissions aux repas et colis des anciens... Le Centre anime deux maisons d'activités et de loisirs.

ETAT-CIVIL ET RÉGLEMENTATION

La mairie enregistre les naissances, décès, mariages, PACS et délivre les actes d'état-civil. Elle instruit les demandes de pièces d'identité. Elle organise les élections et le recensement de la population. Elle assure la surveillance de la voie publique, les opérations funéraires et la gestion du cimetière.

EAU ET ASSAINISSEMENT

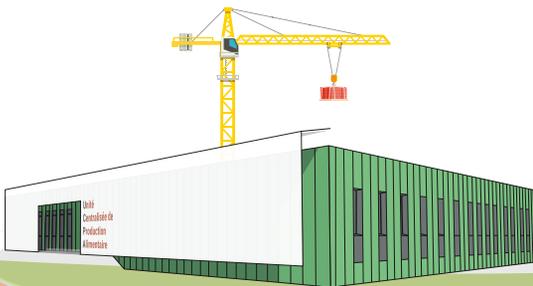
Depuis janvier 2020, la communauté de communes a la compétence eau et assainissement. Elle assure la distribution de l'eau potable et gère la collecte et le traitement des eaux usées.

Qu'est-ce de quoi à Saint-Junien ?

RESTAURATION

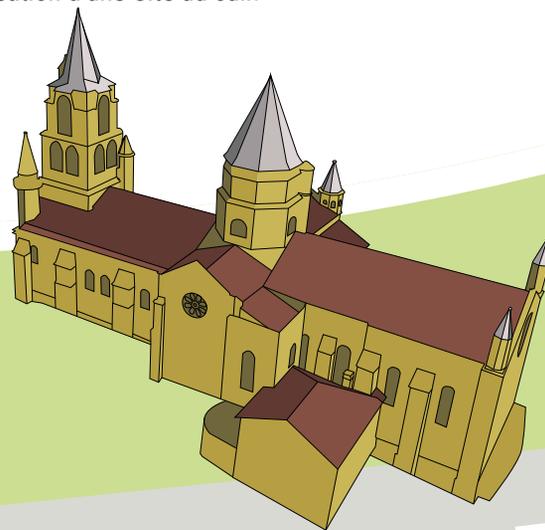
La ville construit une unité centralisée de production alimentaire pour remplacer l'actuel restaurant scolaire. Elle sera en capacité de préparer 1 500 repas par jour, notamment pour les cantines scolaires. Ouverture prévue en septembre 2021.

La communauté de communes a obtenu le permis de construire, les travaux ont commencé pour l'ensemble des communes.



PATRIMOINE

La commune a en charge six sites classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments historiques. Elle s'attache aussi à la valorisation du petit patrimoine bâti. En matière de patrimoine industriel, la communauté de communes porte le projet de création d'une Cité du cuir.



VOIRIE

La ville aménage et entretient la voirie communale dans l'agglomération. Elle en assure la propreté. La communauté de communes se charge de la voirie au-delà des panneaux d'entrée de ville.

La ville gère une micro-crèche, un Relais d'accueil enfants-parents.



EDUCATION

La ville gère le fonctionnement de 7 écoles primaires et assure leur entretien. Des agents spécialisés des écoles maternelles sont mis à disposition dans chaque classe. La ville distribue gratuitement les fournitures scolaires. Elle prend en charge l'organisation du temps périscolaire. Elle organise l'aide aux devoirs.



La ville accompagne les familles dans les démarches (aide alimentaire, transport, aide aux aides sociales, centre social de services).

JEUNESSE

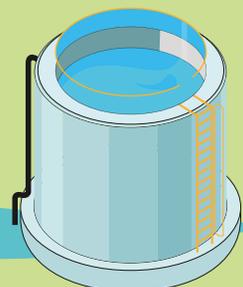
La ville propose des accueils de loisirs pour les enfants et les adolescents ainsi qu'une ludothèque. Elle assure l'animation des temps périscolaires, gère l'espace jeunesse (à partir de l'été 2021). Elle anime le Point Accueil Écoute Jeunes L'Aparté et le Conseil municipal d'enfants.

ASSOCIATIONS

La vie associative est soutenue par la collectivité : subventions (496 000€ en 2021), prêt de matériel et de salles, communication, organisation d'événements...

ARCHIVES

Les archives municipales collectent, classent, conservent et communiquent l'ensemble des documents produits par les services municipaux. Elles recueillent par don, dépôt, legs ou achats les documents d'origine privée intéressant l'histoire de la commune.





Ville et Communauté de communes

Qui fait quoi ?

Ville et Communauté de communes se partagent compétences et services qui font notre quotidien. Mais de l'une ou de l'autre laquelle nous raccorde au réseau d'eau, ramasse nos poubelles, équipe les écoles ou entretient la voirie ? Petit tour d'horizon sur qui fait quoi.

La loi du 6 février 1992 a créé les communautés de communes. L'adhésion à une telle structure est devenue obligatoire pour toutes les communes de France avec la loi NOTRe de 2015. Ces établissements publics de coopération intercommunale associent des communes afin qu'elles mènent des **projets partagés de développement et d'aménagement de l'espace**. Ils exercent, en lieu et place des communes membres, des **compétences obligatoires et des compétences optionnelles**, ainsi que des **compétences supplémentaires** que les communes lui transfèrent.

Depuis la création de la communauté de communes Vienne et Glane en 2000 puis celle de la Porte Océane du Limousin (POL) en 2016, **nombre de compétences assumées auparavant par la mairie sont aujourd'hui du ressort de l'intercommunalité**. Et il n'est pas toujours facile pour les Saint-Juniauds de s'y retrouver. Nombre d'entre eux téléphonent encore à la mairie pour des questions concernant les ordures ménagères ou le centre aqua-récréatif alors que cela concerne la communauté de communes. Il n'est pas inutile de rendre à chacune des collectivités ce qui lui appartient.

Une situation en constante évolution

Les **250 agents qu'emploie la mairie remplissent de nombreuses missions**. Certaines sont obligatoires selon la loi telles que la **tenue de l'état-civil, l'instruction des demandes de cartes d'identité, de passeports, l'équipe-**

de loisirs...), le développement sportif ou l'action sociale.

Depuis 20 ans, la répartition des diverses compétences entre les deux collectivités **n'a cessé d'évoluer**. En



ment et la maintenance des écoles primaires, l'aménagement de l'espace public, l'organisation des élections... D'autres dépendent des choix des élus telles que **l'action culturelle, les services à la population (crèches, accueil**

matière d'urbanisme, par exemple, l'instruction des **demandes de permis de construire, les déclarations de travaux**, auparavant assurée par la commune, l'est depuis quelques années par un **service de la POL**. Plus récemment,

le 1^{er} janvier 2020, l'eau et l'assainissement sont devenus compétences intercommunales (voir pages 6 et 7). Des services sont mutualisés et travaillent pour les deux entités, c'est le cas des ressources humaines ou des marchés publics. L'entretien de la voirie est un cas particulier. Dans la zone urbaine délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de ville, les travaux sont effectués par la mairie (hors voie départementale); au-delà de ces limites, la POL intervient.

Alors, au quotidien, pour ne pas perdre de temps en coups de fil mal dirigés ou en déplacements inutiles, mieux vaut savoir à qui s'adresser. L'infographie présentée dans les deux pages précédentes devrait aider chacun à mieux comprendre qui fait quoi de la mairie ou de la communauté de communes.



Nettoieement

TÉLÉPHONES DU QUOTIDIEN

- Mairie (tous services) : 05 55 43 06 80
- État-civil : 05 55 43 06 84
- Éducation : 05 55 43 06 88
- Petite enfance : 06 76 22 44 78
- Centre technique municipal : 05 55 43 03 30
- Cimetière : 05 55 02 10 85
- Médiathèque : 05 55 02 17 17
- Communauté de communes (services administratifs) : 05 55 02 14 60
- Centre technique intercommunal : 05 55 71 78 78
- Cadastre – urbanisme : 05 55 43 06 98
- Ordures ménagères : 05 55 71 78 78
- Eau et assainissement : 05 55 71 78 74
- Centre aqua-récréatif : 05 55 01 11 00
- Régisserie : 05 55 02 87 98



Travaux de voirie



La Médiathèque

« Lieu à livres, lieu à vivre »

Contre vents et marées, la culture survit à Saint-Junien à travers notamment la médiathèque qui remplit plus que jamais son rôle de service à destination d'un large et vaste public tout en fourmillant d'idées, d'initiatives et de projets...

C'est une année bien particulière que vient de vivre la médiathèque de Saint-Junien. Comme tous les espaces culturels français, la structure a dû s'adapter en concentrant ses efforts pour maintenir ce lien si particulier qui l'unit aux habitants de la cité gantière. « Dès que nous avons pu rouvrir nous avons repris les

Céline Mappa, responsable et coordinatrice du service d'action culturelle de la ville. C'est ainsi qu'en dépit de trois mois de fermeture, la médiathèque a accueilli pas moins de 20 000 visiteurs en 2020. « Nous avons enregistré 170 nouvelles inscriptions, poursuit-elle. Cela témoigne de l'envie, voire du besoin de se

d'accès à la culture et au vivre ensemble sous toutes ses formes. « Un peu partout on observe que les bibliothèques sont en train de passer d'un lieu à livres à un lieu à vivre ajoute la coordinatrice. Les lieux de lecture publique ne sont plus uniquement cantonnés aux livres : on vient pour y tricoter, consulter internet,



Une boîte de retour installée à l'entrée principale permet désormais de déposer les documents 24h/24 et 7 jours/7

réservations afin que chacun ait un accès aux biens culturels et que le service soit maintenu en toute sécurité. La fréquentation a ensuite été encouragée par toutes les mesures d'accompagnement sanitaire mises en place telles que les voies de circulation, la quarantaine des ouvrages et la désinfection des locaux » explique

diriger vers les livres, les CD, les DVD... Les usagers sont avides de découvrir des nouveautés. Nous avons maintenu une veille professionnelle constante et acquis 3 000 documents. »

En dépit de la crise, la médiathèque poursuit donc son travail d'ouverture vers un large public et de facilitateur

faire une recherche, retrouver des amis... les mobiliers doivent donc s'accorder avec ces nouveaux usages et c'est pourquoi nous avons investi dans des assises plus confortables et installé de petits salons. » Ces évolutions ont également été accompagnées d'une attention toute particulière portée sur la signalé-

tique. « Nous avons la volonté d'offrir des repères faciles pour permettre à chacun d'effectuer des recherches rapidement et simplement détaille Mathias Martin-Moreno, médiateur culturel. Chaque espace est donc apparenté à une couleur : le vert pour la jeunesse, le jaune pour les adultes etc. Et nous menons actuellement une réflexion sur les panneaux de signalisation des rayonnages. »

Toutefois, privée d'exposition, la médiathèque fait là aussi contre mauvaise fortune bon cœur en proposant tout de même quelques animations telles qu'un Cluedo géant qui a reçu un franc succès. Coté projets, ceux de l'année passée n'ont pas été jetés aux oubliettes bien au contraire. « Les expositions de 2020 sont reportées assure Céline Mappa. Nous devons notamment accueillir la dessi-

natrice Claire Gaudriot et cela aura bien lieu dès que nous aurons le feu vert ! Nous sommes encore dans l'incertitude mais nous allons continuer à travailler avec les acteurs de la lecture et du théâtre... C'est le cas des rendez-vous autour de l'oralité qui sont maintenus le premier mercredi du mois. Et même si la jauge reste limitée, on continue à se réunir, la culture survit ! ».

La médiathèque de Saint-Junien en 2020 c'est...

123

- 35 000 euros d'acquisition de documents
- 20 000 visiteurs
- 170 nouvelles inscriptions
- Plus de 45 000 documents empruntés (livres, CD, DVD...)

Info +



Afin de faciliter les retours, la médiathèque de Saint-Junien a installé à l'entrée principale une boîte où tous les documents peuvent être déposés 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Les horaires ont également été revus pour faciliter la vie de tous. Les lieux sont désormais ouverts mardi jeudi et vendredi de 13h45 à 18h15 ainsi que mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h45 à 18h15. En période de couvre-feu la médiathèque ferme ses portes à 17h30.



La signalétique de la médiathèque a été entièrement revue pour apporter davantage de lisibilité aux recherches



« A vos souhaits : 110 portraits à découvrir dans les rues de Saint-Junien et dans les communes de la Communauté de communes Portes Océane du Limousin.


 Info +

Le marché aux artistes

Depuis la fin du mois de février, des comédiens et musiciens tiennent un stand aux allures de petit théâtre certains samedis matin au marché de Saint-Junien. L'initiative nommée « de l'art ou du cochon » a été lancée par La Mégisserie qui souhaite ainsi leur offrir l'opportunité de s'exprimer en ces temps difficiles pour la culture et permettre à un large public de se réapproprié l'art sous des formes diverses.

Des vœux et des visages

Avec l'exposition « A vos souhaits », initiée par La Mégisserie, le photographe Thierry Laporte donne la parole à des passants qui, malgré le contexte actuel, formulent des vœux pour 2021. Des clichés sensibles et porteurs d'espoirs qui font du bien...



Autoportrait du photographe Thierry Laporte

C'est une histoire de **rencontres, de valeurs partagées et de regards sensibles**. Tout a commencé en décembre 2020 lorsque les lieux de culture n'avaient d'autre choix que de baisser le rideau, où les comédiens ont rangé leurs costumes et les musiciens leurs partitions. Alors, comme un pied de nez à la fatalité, une ultime entorse au règlement intérieur, une volonté farouche de résister à l'adversité, **La Mégisserie a demandé à un artiste photographe de tirer le portrait de « vrais gens »** qui, en prime, ont confié leurs vœux pour la nouvelle année.

C'est ainsi que **Thierry Laporte** a installé durant dix jours un studio éphémère **rue Lucien Dumas** dans la boutique dédiée aux créatrices. « J'y suis allé au feeling, instinctivement, car la photo est un

« Croire en demain »

prétexte à la rencontre explique-t-il. Cela pouvait être des gens qui entraient dans la boutique ou ceux que j'abordais dans la rue. J'arrivais à les convaincre. La prise de vue ne durait pas plus de cinq ou dix minutes. Faire les choses dans l'urgence permet de tout lâcher mais pour cela, les gens, il faut les aimer... ». Et **l'attention portée à l'autre, l'empathie, le regard bienveillant** du photographe transparaît à travers ces **110 photos en noir et blanc**. « C'était pour moi une évidence, la forme la plus aboutie de la couleur comme disent les Japonais » s'amuse-t-il.

Pour enrichir ses clichés et leur donner encore plus de sens, Thierry Laporte a également demandé à ses modèles **d'écrire leur vœu** sur un morceau de papier présenté en parallèle de leur portrait. « "Tous s'embrasser", "Vivre ensemble"... **beaucoup de vœux sont très généreux et touchants** reconnaît Olivier Couqueberg, directeur de La Mégisserie. Ce n'est pas parce qu'on est confiné qu'on n'a pas envie de formuler des vœux et de croire en demain. »

Installée sur la palissade en bois devant l'entrée de La Mégisserie jusqu'à la fin du mois de mars, cette « **exposition de visages** » est également **visible au Ciné Bourse**, sous forme de parcours dans le centre-ville de Saint-Junien puis à travers la Communauté de communes.

Un livre de Guy Maurice Chouly

Journal d'un homme de cœur

De son enfance au cœur du maquis de Sarlande en Dordogne à la retraite qui l'a conduit à Saint-Junien, Guy Maurice Chouly, dans un ouvrage publié en septembre dernier, fait le récit d'une vie aux multiples engagements.

Sur un grand cahier d'écolier, de 2017 à 2019, Guy Maurice Chouly, à l'aube de ses 90 printemps, entreprend de raconter sa vie. « *Je n'avais pas prévu de le faire, dit-il. Mais j'ai eu l'occasion de témoigner pour une enquête que le journaliste Christian Bélingard consacrait au maquis du Périgord. Cela m'a rappelé que j'avais vécu beaucoup de choses et qu'il était important d'en garder le souvenir* ».

Son livre intitulé « *Parcours pluriel de l'enfance à la retraite* » débute à Sarlande, commune du nord de la Dordogne aux confins de la Haute-Vienne. L'auteur y est né. En 1940, il a dix ans lorsque ses parents, militants communistes répondent à l'appel du 18 juin lancé par le Général de Gaulle et celui du 10 juillet lancé par Maurice Thorez et Jacques Duclos. Et c'est dans la ferme de La Meynie où ils sont métayers que les membres de la famille accueillent les premiers résistants, prémices de la

création d'un maquis. Jusqu'à la Libération, Guy Maurice Chouly sera témoin de la vie du maquis, de l'arrivée des républicains espagnols et des Géorgiens venus combattre les nazis, d'événements heureux ou tragiques.

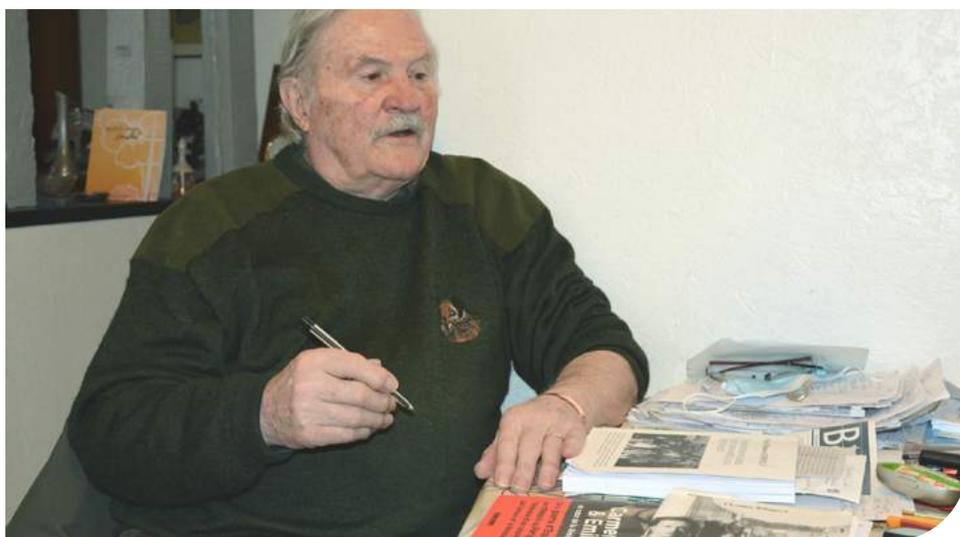
Dans ce contexte, le jeune fils de paysans se forge une conscience politique qui a nourri toute sa vie professionnelle et militante. Formé au collège d'enseignement technique de Limoges, il devient menuisier, ébéniste. Après plusieurs emplois à Limoges et Sarlande, sa carrière le conduit dans la région parisienne où il devient responsable du Syndicat des menuisiers charpentiers.

D'autres engagements suivront. Guy Maurice Chouly est adjoint au maire communiste de Romainville de 1959 à 1965. Il intègre le Secours populaire dont il devient l'un des dirigeants nationaux aux côtés de Julien Lauprêtre dans les années 70-80. Il participe à

la création de plusieurs antennes de l'association dans le pays, organise de nombreuses opérations humanitaires un peu partout en Europe jusque dans les années 90.

Ses convictions syndicales et politiques le conduisent au cœur d'événements qui marquent notre histoire. Partisan de l'indépendance de l'Algérie et opposant à l'OAS, il se retrouve le 8 février 1962 devant la station métro Charonne où les violences policières entraînent le décès de 9 personnes. Lui-même matraqué, il doit son salut à l'intervention de témoins et à sa prise en charge par deux étudiants en médecine tunisiens.

Foisonnant d'anecdotes, le récit laisse une large place à la vie amoureuse et familiale de l'auteur. Il évoque sa passion pour les bals populaires. C'est sur la piste qu'il rencontre la Saint-Juniaude qui l'accompagne aujourd'hui dans la vie.



Info +

- *Parcours pluriel de l'enfance à la retraite*
- *Par Guy Maurice Chouly*
- 18€
- *A commander par mail à loccasedelire@orange.fr*
- *Disponible à la Médiathèque*

Le sport et la pandémie

L'année noire

La pratique sportive est sous cloche depuis un an. Les sections de l'ASSJ en souffrent sportivement et financièrement et aspirent à retrouver vite une vie normale.

Gymnases fermés, bassins vides, stades quasi désertés, compétitions à l'arrêt, le **mouvement sportif vit depuis un an sous la contrainte**. Du confinement total au déconfinement encadré d'un lourd protocole sanitaire, de la réouverture des équipements intérieurs en juillet à une nouvelle fermeture à l'automne, **la pratique sportive amateur a vécu, en 2020, une année noire**. Et 2021 n'a pour l'heure pas apporté d'amélioration.

Difficile sportivement et financièrement

Certes, il est actuellement **possible de s'entraîner en extérieur**, mais la météo hivernale, le couvre-feu et l'absence de compétition n'incitent pas à chausser crampons ou baskets. A Saint-Junien comme ailleurs, **les clubs et leurs licenciés en souffrent**. « *Cela perturbe tout le monde, constate Philippe Virepinte, le président de l'ASSJ omnisports. Il a fallu innover tout au long de l'année pour sauver les entraînements, mais cela ne fait pas tout. Avec le deuxième confinement, les clubs ont vu leurs effectifs baisser même si la reprise des activités pour les mineurs a permis de redresser la situation pour certains. Sportivement et financièrement, nos sections ne s'y retrouvent pas* ».



Différents travaux ont été réalisés au stade cet hiver

Nous manquons de perspectives

De fait, la perte de recettes en billetterie et en événementiels est importante, **les partenaires ne sont pas toujours en mesure de maintenir le niveau de leurs soutiens.** Les trésoreries sont au plus bas. « *Heureusement, la Région finance encore les **emplois associatifs.** La mairie, la POL et le département maintiennent leurs aides* » se félicite Philippe Virepinte même s'il craint que les prochains mois soient difficiles pour les

clubs. Le manque de perspectives est un autre handicap à surmonter. « *Nous sommes dans l'attente d'informations. Les fédérations **négoctent avec l'Etat la reprise des championnats, mais rien ne filtre*** » indique le président de l'ASSJ. Seuls les championnats amateurs de rugby sont officiellement annulés.

Dirigeants et licenciés attendent tous avec impatience de retrouver les terrains, gymnases, dojos ou stands de tir. **Chacun ici garde confiance dans la vitalité des clubs et l'enthousiasme de leurs membres pour relever le défi de la pandémie.**

L'ASSJ EN CHIFFRES

- 31 sections
- 3 487 licenciés (saison 2019-2020) dont :
 - 1 178 moins de 16 ans
 - 2 066 plus de 16 ans
 - 243 dirigeants

ASSJ Omnisports
1 place Auguste Roche
Tél. : 05 87 41 44 07
E-mail : cdassj@sfr.fr



Stade

SPORTS ET MANIFESTATIONS LES AGENTS MUNICIPAUX SUR LE PONT

L'interruption de presque toutes les activités sportives et festives a ses vertus. Le service municipal sports et manifestations profite de cette période pour réaliser des travaux sur les équipements sportifs. Coups de peinture au stade, travaux d'entretien dans les gymnases, révision

des matériels, aménagement d'espaces, les agents municipaux ne restent pas les bras croisés. D'autant qu'il faut toujours entretenir les terrains.

Ils interviennent également pour de petits travaux dans les locaux associatifs. Certains d'entre eux sont aussi en renfort dans les écoles pour s'occuper des enfants à la journée ou auprès du Centre communal d'action sociale.



Une route à contresens !

Notre collectif se mobilise contre la création d'une portion de 200 mètres de route pour relier la zone de La Vergne à celle des Martines⁽¹⁾, projet porté par la communauté de communes. En voici les principales raisons.

1. L'IMPACT SUR LE CADRE DE VIE

Le projet va bouleverser le quotidien des habitants des lotissements adjacents. Pour s'en convaincre, il suffit de s'y promener et d'y découvrir la tranquillité qui y règne. La circulation va fortement augmenter dans le quartier, sachant que la route est destinée à « supporter un trafic de poids lourds important »⁽²⁾. Demain ne sera plus comme avant.

2. UNE QUESTION DÉMOCRATIQUE

Quand on échange avec les riverains, personne n'a été sollicité pour donner son avis sur le projet. La décision a été prise sans aucune concertation. Ce n'est pas acceptable !

3. UN COÛT EXORBITANT

Le montant des travaux s'élève à 572 000 euros hors taxes (HT). On vous laisse ajouter les taxes pour obtenir le coût total du projet... En somme, c'est bien plus d'un demi-million d'euros d'argent public pour 200 mètres de route ! Une gageure à l'heure où nos finances publiques sont exsangues et où notre société doit faire face à une crise économique et sociale majeure. Est-ce vraiment là la priorité ?

4. UN PROJET ANTI-ÉCOLOGIQUE

Le terrain sur lequel doit être construite la route jouxte un petit étang et une zone humide (quelques photos sont disponibles sur notre site internet). Cet espace a un intérêt écologique certain, a fortiori à l'heure du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Il a également vocation à constituer un îlot de fraîcheur et de calme pour les riverains. Enfin, dans la conception même du projet, aucune piste cyclable n'est prévue... Une succession d'aberrations.

5. L'ALTERNATIVE : LA VOIE VERTE

On entend déjà le refrain de certains qui cherchent à nous disqualifier de façon caricaturale en nous traitant d'« anti-tout ». Facile, mais faux ! La preuve : à la place de cette route très coûteuse, nous proposons de travailler avec les riverains à la création d'une « voie verte », c'est-à-dire un chemin de promenade dédié exclusivement aux mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes, patins à roulettes, etc.).

En définitive, ces 200 mètres de route ne sont pas anecdotiques. Ils sont révélateurs d'une logique d'aménagement incroyablement dispendieuse et totalement dépassée. Ne commettons pas aujourd'hui les erreurs d'hier et arrêtons d'artificialiser nos sols à tout va. Faisons preuve de sérieux et pensons à l'avenir. Telle est notre ligne de conduite.

⁽¹⁾ Soit de La Poste à M.Bricolage.

⁽²⁾ Délibération adoptée le 28 janvier 2021 par le conseil communautaire.

Groupe « Énergie citoyenne - Écologie Solidarité Démocratie »
Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle,
Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel,
Clémence Pique et Nathalie Tarnaud.

energie-citoyenne@laposte.net

06.46.66.24.97 - www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

La collectivité face à la pandémie

« Tout sera différent après » entend-on parfois. Et chacun de livrer sa version de l'avenir : « les modes de consommation seront différents » ou encore « le monde du travail va changer », et aussi, « nous devons revoir notre rapport à la nature ».

Elus à Saint-Junien, nous restons à la fois circonspects et attentifs à toutes ces questions. Concernant le sort du monde associatif sportif et culturel, nous avons tout fait pour maintenir les subventions au niveau des années précédentes. Le monde économique, à des degrés divers, a beaucoup souffert de cette crise. Parmi les commerçants, les bars, restaurants ont su réagir avec des repas à emporter, pour d'autres avec du « click and collect ». Mais les pertes en chiffre d'affaires ont été lourdes.

En tout état de cause, si la crise du Covid 19 a profondément modifié nos modes de vie, personnels et collectifs, pour autant l'Etat n'a pas changé ses modes d'action fondamentaux à l'égard des collectivités locales. La loi de finances pour 2021 en apporte à nouveau la preuve avec de nouvelles diminutions notamment en matière de fiscalité économique.

Nous sommes également convaincus que les conséquences de la situation inédite provoquée par cette pandémie doivent être traitées au plan politique. Il y a des leçons à tirer de cette tragédie, et en premier lieu en matière de santé et d'hôpital public. Ne faudrait-il pas d'ores et déjà associer la représentation nationale pour prévenir ce genre de catastrophes ? Peut-on admettre que le seul Président de la République, entouré d'experts prenne des décisions sans que le Parlement n'en délibère ? Parce qu'il faut déjà penser à l'après COVID et tirer au plan local et national les enseignements pour remettre l'humain et son environnement au centre de toute politique publique.

Au plan local, élus de gauche, nous nous posons ces questions parce que les réponses conditionnent la vie de la collectivité, de ses habitants et ce dans tous les domaines. Les conditions de travail sont pourtant complexes. Les commissions municipales, en raison du couvre-feu doivent se réunir en journée. Nous poursuivons néanmoins les projets (Unité centrale de production alimentaire, jardin potager, voiries, mise en œuvre des mesures d'isolation sur les bâtiments municipaux, etc.).

Avec détermination, patience, soucieux de l'intérêt général, nous faisons face aux difficultés de la période. D'autres estiment que l'agitation médiatique peut nourrir l'action publique. C'est un droit absolu que de s'opposer. Nous en prenons acte avec une volonté constante d'ouverture et de discussion.

Les élus de la liste majoritaire « Saint-Junien 2020 2026, construire l'avenir avec vous, pour vous »



APPEL A BÉNÉVOLES

CONTRIBUEZ A LA 8ème

EDITION DES PORTES DU CUIR !



Les métiers du cuir vous intéressent ?

Le partage, l'entraide et la convivialité sont vos valeurs ?

Saisissez l'opportunité de mieux connaître la diversité des savoir-faire, pour mieux découvrir les valeurs d'une filière industrielle et artisanale !

Rejoignez notre équipe selon vos disponibilités et vos envies et participez à cette belle aventure !

Les Bénévoles pourront être amenés à :

- ✿ Distribuer des flyers et affiches
- ✿ Aider les 60 exposants à s'installer et veiller à leur bien-être
- ✿ Participer à la surveillance et l'animation des expositions
- ✿ Orienter les 5000 visiteurs durant la manifestation
- ✿ Gérer les stationnements
- ✿ Montage et démontage d'installations légères



Les contraintes sanitaires actuelles ne nous permettent pas de programmer la première réunion d'information sur le bénévolat durant le salon. Dès que les conditions gouvernementales nous le permettront, cette réunion sera programmée (dans l'idéal courant mai) et les personnes inscrites en tant que bénévoles en seront informées par mail ou par courrier. Les personnes non encore inscrites en tant que bénévoles mais intéressées seront informées par voie de presse, via les réseaux sociaux des organisateurs et via un affichage à l'accueil de la mairie de Saint-Junien et de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (CCPOL).

Communauté de communes Porte Océane du Limousin : 1 Avenue Voltaire – SAINT-JUNIEN 87200
Plus d'informations : contactez Blandine Lamy / 05 55 02 76 68 / blamy@pol-cdc.fr



Scannez ce QR Code avec votre téléphone ou retirez le formulaire à l'accueil de la Mairie de Saint-Junien ou de la CCPOL.

SAINT-JUNIEN

MARCHÉ COUVERT & DE PLEIN AIR

SAMEDI MATIN DE 7H00 À 13H00

UNE SOIXANTAINE DE PRODUCTEURS, COMMERÇANTS, ARTISANS
À VOTRE SERVICE

